

**Démocratie locale**

**REF : DDLPV2013015**

**Signataire : AA/ACD**

Séance du Conseil Municipal du 17/10/2013

RAPPORTEUR : Tedjini-Michel MAÏZA

**OBJET : Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Prochaines étapes d'élaboration du PCET et conventions avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (A.R.E.N.E) pour la mise à disposition des données locales énergie.**

**EXPOSE :**

La démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) a fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal du 28 juin 2012.

Sans revenir sur les enjeux liés au changement climatique et à la diminution des émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur la nécessité d'anticiper l'alourdissement de la facture énergétique des ménages et de la mairie d'Aubervilliers, rappelons l'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants de disposer d'un PCET (article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010).

Rappelons aussi succinctement les étapes d'élaboration du PCET d'Aubervilliers :

- 1-réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur le patrimoine et les compétences de la collectivité (BEGES ou Bilan Carbone® interne) ;
- 2-élaboration d'un plan d'action interne à la collectivité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- 3-réalisation d'un BEGES ou Bilan Carbone® territoire ;
- 4-établissement du profil climat du territoire et étude prospective afin d'anticiper les adaptations nécessaires au changement climatique ;
- 5-élaboration d'un plan d'action pour le territoire (Plan Climat Energie Territoire).

Le bureau d'études « AD'3E » a été recruté dans le cadre d'un marché public à procédure adaptée en début d'année 2013.

Un travail important de collecte des données a été engagé en avril 2013 avec plusieurs directions et services de l'administration communale en vue de réaliser le BEGES interne sur le patrimoine et les services.

Cette première étape s'achève et le rapport est en cours de rédaction.

### **Prochaines étapes :**

Alors que ce volet interne est en cours de finalisation, le volet territoire débute avec la réalisation du BEGES « territoire ».

L'objectif est de disposer du plan d'action interne pour décembre 2013 puis du plan d'action territoire en juin 2014.

La collecte des données cette fois pour le territoire s'engage donc afin de mesurer les émissions des gaz à effet de serre générées sur la commune par, par exemple, les transports, les logements, les activités économiques, le traitement des déchets, l'activité de construction,...

Outre les informations qui sont déjà en cours de collecte auprès de la ville et de Plaine Commune, les chambres consulaires (CCI et CMA) seront sollicitées.

Enfin, l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies en Ile de France (A.R.E.N.E) est un partenaire incontournable notamment pour disposer d'observations statistiques de l'énergie récentes et locales que le réseau d'observation statistique de l'énergie (R.O.S.E.) met à disposition à travers deux conventions avec la collectivité intéressée, l'A.R.E.N.E agissant tant en son nom qu'au nom de GrDF.

Ces conventions encadrent l'usage des données car un certain nombre sont extraites du « fichier informatique de données communales de consommations d'énergie par secteur et de production d'énergie par filière » avec « des informations d'acheminement et d'installations de productions d'énergie issues des données de concessions de ErDF et GrDF ».

Ces données seront utilisées dans le cadre de l'élaboration du P.C.E.T. d'Aubervilliers et son BEGES territoire dont les conditions ont été précisées ci-dessus.

Une délibération du Conseil municipal est nécessaire autorisant le maire à signer les deux conventions jointes en annexe.

Enfin le bureau d'études AD'3E accompagnant la ville d'Aubervilliers dans l'élaboration de son PCET sera également sous convention avec l'A.R.E.N.E. Île-de-France de manière à ne pouvoir utiliser ces données que dans le cadre de l'étude en cours avec Aubervilliers.

Ces données sont mises à disposition gratuitement auprès de la collectivité comme du bureau d'études par l'A.R.E.N.E Île-de-France.

### **Conclusion**

*Il est demandé au Conseil municipal de :*

- valider les prochaines étapes d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial d'Aubervilliers ;
- d'autoriser le maire à solliciter l'A.R.E.N.E Île-de-France et le réseau R.O.S.E. pour disposer des données locales énergie du réseau R.O.S.E. attendues pour la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre du territoire communal.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie  
Locale et de la Politique de la Ville

Démocratie locale

REF : DDLPV2013015

Signataire : AA/ACD

**OBJET : Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Prochaines étapes d'élaboration du PCET et conventions avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (A.R.E.N.E) pour la mise à disposition des données locales énergie.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 75,

Vu le décret 2011-828 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Energie Territorial,

Considérant que la ville d'Aubervilliers s'est engagée, au travers de la réalisation de son Agenda 21, dans une politique volontariste en faveur de l'environnement,

Considérant que la ville d'Aubervilliers a engagé l'élaboration du Plan Climat Energie du territoire communal pour contribuer à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et pour anticiper le changement climatique ainsi que l'évolution du coût des énergies,

Considérant par ailleurs que les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants doivent réaliser un Plan Climat Energie Territorial (PCET),

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les prochaines étapes d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre volet territoire, élaboration du Plan Climat Energie Territorial complet),

**AUTORISE** le Maire à signer les deux conventions avec l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies d'Île-de-France (ARENE) pour la mise à

disposition des données locales énergie dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial d'Aubervilliers.

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 18/10/2013

Publié le 21/10/2013

Certifié exécutoire le : 21/10/2013

Le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA